

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Arts, Lettres, Langues** » mention « **ARTS** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Anna Guilló Suppléant(e) : Frédéric Pouillaude Liste des membres : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Anyssa Kapelusz - Judith Dehail - Pascal Navarro - Damien Beyrouthy
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Anna Guilló Suppléant(e) : Frédéric Pouillaude Liste des membres : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Anyssa Kapelusz - Judith Dehail - Pascal Navarro - Damien Beyrouthy
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type (Arts et scène d'aujourd'hui)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Anyssa Kapelusz

Suppléant(e) : Louis Dieuzayde

Liste des membres :

- Louis Dieuzayde - Arnaud Maisetti - Yannick Butel

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type (Médiation culturelle des arts)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Judith Dehail

Suppléant(e) : Louise Barrière

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Membres : Louise Barrière, Prosper WANNER

Suppléant : Yannick Butel

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type (Arts plastiques)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Anna Guilló

Suppléant(e) : Pascal Navarro

Liste des membres :

Sara Alonso Gómez - Jean Arnaud - Fabien Faure - Anna Guilló - Frédéric Pouillaude

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type (Création numérique)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Jean-Paul Fourmentraux

Suppléant(e) : Damien Beyrouthy

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Anna Guilló - Jean-Paul Fourmentraux

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 31/10/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

